



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 15-07-2026 /

Dossier complet le : 15-07-2026 /

N° d'enregistrement : 020893/KK P

1 Intitulé du projet

Construction d'un depot de bus et realisation d'une aire de covoiturage de 49 places sur la commune de Lambres-lez-Douai

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SYND MIXTE DES TRANSPORTS DU

Raison sociale

Syndicat Mixte des Transports du Douaisis

N° SIRET

25590044100031

Type de société (SA, SCI...)

Collectivites territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

LECOCQ

Prénom(s)

Philippe

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41B, 41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un nouveau dépôt de bus d'une capacité de 48 bus pour le réseau de transport en commun du Douaisis et la création d'une aire de covoiturage de 49 places : Un atelier de maintenance organisé en travées structurelles traversantes pour la maintenance des bus. Il accueille les espaces de stockage, les locaux techniques, les équipements, les magasins et autres ateliers (pneumatiques, huilerie...) Les bâtiments dits tertiaires regroupent les bâtiments administratifs et d'exploitation. Le bâtiment est en R+1. Les bâtiments annexes : bâtiments de lavage, bâtiment de quarantaine. Une aire de remisage et d'avitaillement électrique de 48 bus articulés. Le projet prévoit également un aménagement paysager, un parking véhicules légers; Le plan masse est disponible en annexe volontaire N°1

4.2 Objectifs du projet

La création d'un nouveau dépôt est pensée pour accompagner l'essor du réseau et la transition énergétique avec : - Des installations adaptées à l'entretien et au ravitaillement des bus électriques, en remplacement progressif de tous les véhicules diesel d'ici à 2036. - Des zones de stationnement, un atelier de maintenance moderne et des bornes de recharge électrique. La réalisation de l'aire de covoiturage de 49 places vise à encourager les pratiques de mobilité partagée et écoresponsable.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus de Février 2027 à fin 2028 . Ils seront réalisés en deux phases afin de pouvoir recevoir les bus électriques pour mi-2027 Les travaux commenceront par les terrassements et la pose de clôtures du site afin de sécuriser la zone du domaine public . La base vie et les espaces de stockage nécessaires au chantier seront situés dans l'enceinte du projet. Dans une première phase , tous les travaux de VRD seront réalisés pour l'aire de remisage , le bâtiment de lavage , le bâtiment de quarantaine et l'aire de covoiturage.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet consiste en la création d'un nouveau dépôt de bus d'une capacité de 48 bus pour le réseau de transport en commun du douaisis . Un atelier de maintenance organisé en travées structurelles traversantes pour la maintenance des bus . Il accueille les espaces de stockage , les locaux techniques , les équipements , les magasins et autres ateliers sans cabine de peinture ((pneumatiques , huilerie) Les bâtiments dits tertiaires regroupent les locaux administratifs et d'exploitation . Le bâtiment est en R+1 Les bâtiments annexes : bâtiment de lavage, bâtiment de quarantaine Une aire de remisage et d'avitaillement électrique de 48 bus articulés évolutifs en 2ème phase à 63 véhicules Le projet prévoit également un aménagement paysager , un parking véhicules légers pour le personnel et quelques places pour les visiteurs Le plan masse est disponible en annexe volontaire N°1 Le projet consiste également en la création d'une aire de covoiturage de 49 places Une station service provisoire pendant 5 ans sera installée sur le site

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de déclaration ICPE (soumise pour une rubrique à contrôle périodique) Dossier de déclaration Loi sur l'eau Dérogation espèces protégées Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du terrain sur lequel s'implante le projet Surface de l'emprise bâtie : Surface espaces verts Surface de stationnement 63 bus Surface de voirie et stationnement VL personnels pour 80 places / covoiturage	(41 969 , m²) (4 190, m²) (13 867, m²) (7 000, m²) (3 555, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E Lat. : °N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° Lat. : °

Point de d'arrivée : Long. : ° Lat. : °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Les ZNIEF les plus proches du site sont : ZNIEF de type 1 Bassins de Brebieres et bois du Grand marais (310013748) : 2,35 km au sud Znief de type 1 Vallee de l'Escreibieux, marais de Wagnonville et Bois des Anglais (310013317) : 2,6 km au nord
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	La zone couverte par un arrete de protection du biotope la plus proche se situe a plus de 17 km au Nord-Ouest du site. Il s'agit de la zone nommee Terril Pinchonvalles (identifiant : FR3800093).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	La zone remarquable de ce type la plus proche est la reserve naturelle regionale Marais de Wagnonville (identifiant : FR9300075), situee a environ 5,4 km au Nord-Est du site.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune de Lambres lez Douai est couverte par un PPBE des Grandes Infrastructures terrestres. Le PPBE de 3e echeance a ete approuve.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Selon le diagnostic ecologique realise par URBYSOM en 2025, la ZIP n'est pas integre au SRCE du Nord Pas de Calais. L'etude zone humide menee sur site (pedologie et flore) conclue a l'absence de zone humide (voir rapport en annexe)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	L'emprise du projet est concernee par des risques naturels previsibles tels que seisme, retrait et gonflement des argiles, radon.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	L'emplacement du projet n'est pas concerne par un PPRT ou PPRN.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	La zone de repartition des eaux la plus proche se situe au niveau de la Metropole Europeenne de Lille (MEL) pour les eaux souterraines.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	La commune est concernee au Nord sur une petite surface par la presence d'un site inscrit (centre urbain de Douai) mais la parcelle n'est pas impactee

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site le plus proche est a 6,3km au nord est de la parcelle (FR 3100504pelouse metalicol de la plaine de la scarpe-Zone Speciale de Conservation)
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	L'alimentation de l'atelier et des bureaux sera fait par le reseau public d'alimentation en eau potable Une cuve de recuperation des eaux pluviales sera installee a proximite du lavage des bus pour son utilisation pour laver les bus
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun sous sol ne sera cree dans le cadre du projet (absence de sous sol) Seules les fondations profondes seraient susceptibles d'interagir avec la nappe sans toutefois modifier le fonctionnement actuel au vu des caracteristiques des batiments du projet
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	L'equilibre des mouvements de terre : deblais -remblais sera etudie afin de permettre la reutilisation maximum du deblai pour le remblai et la PST suivant les caracteristiques identifiees dans les etudes geotechniques
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Les deblais compenseront au maximum les remblais necessaires . Certains remblais techniques necessitent une amenee de materiaux
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Cette amenee de materiaux correspond a des materiaux de carriere sablons, sablage de tranchee

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Un reseau d'alimentation en eau potable et un reseau separatif (eaux usees /eaux pluviales) sont disponibles dans l'espace public . Les places de stationnement sont prevues en materiaux drainants (paves a joints larges). Les eaux de ruissellement seront gerees par infiltration dans des noues et recuperees dans une cuve eau pluviales pour le lavage des bus
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le diagnostic ecologique fait etat de la presence de 3 couples de pipit farlouse. Une zone prairiale de 4 400m ² a ete neutralisee sur site pour y preserver l'espece . Elle sera completee par un terrain de de 1,2 HA a environ 100m du site . Cet aspect fait l'objet d'un dossier specifique de derogation d'especes protegees .
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site le plus proche est a 6,3km au nord est de la parcelle (FR 3100504pelouse metalicol de la plaine de la scarpe-Zone Speciale de Conservation) L'eloignement de ce site et la nature des habitats du site permettent d'eviter tout effet sur cette zone natura 2000 et les habitats et especes ayant justifie sa designation Le projet ne presente donc pas d'incidence natura 2000 identifie
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le secteur du projet est situee dans une zone d'activite qui etait auparavant un milieu agricole mais qui se situe dans un parc d'activites a ce jour Le projet comprend 29,8% d'espaces verts et d'amenagement paysager
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Deux installations classees pour la Protection de l'Environnement sont recensees sur le territoire de Lambres Lez Douai (AESC France et FEDRUS International (ex Godman C4) Passage d'une canalisation gaz sur le terrain Prise en compte dans le cadre du projet des distances requises
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Risque fort de debordement de nappes Zone de seisme faible Risque faible de retrait de gonflement des argiles Aucun mouvement de terrain aux alentours du site
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Les activites du site ne sont pas industrielles . Le projet respectera les arretes de declaration au titre de l'ICPE et l'exploitant effectuera les controles requis
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	La nature du projet ne presente pas de risques sanitaires

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet va induire la circulation de bus pour le depot et la maintenance ainsi que des circulations VL pour le personnel du site et l'aire de covoiturage (49 places) L'exploitation se fait en 2 postes : 1er poste Arrivee personnel / depart bus (de 5h15 a 6H00) Retour entre 12H00 et 13 H00 2eme poste de 13H00 a 14H00 -Retour entre 17H00 et 21 H00 Acces au site par la zone d'activites existante
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Situe dans un parc d'activites industrielles . Habitation la plus proche : 460 m a l'est de l'autre cote de la RD950 . Bruit potentiel genere par le trafic VL et de maniere moindre par les bus electriques
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Site dans une zone d'activite , situee a 250 m de la RD 950 Classement bruit categorie 3
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Les bus seront electriques. Les bus n'emettrent aucun gaz d'echappement. La maintenance au sein de l'atelier ferme n'est pas une activite qui genere une odeur particuliere
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Aucun equipement sur site n'est amene a engendre des vibrations
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	L'eclairage exterieur limitera les flux lumineux dans l'hemisphere superieurs de la lanterne
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le site se situe dans une zone d'activites existante
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	L'exploitation du site n'engendre pas de rejets gazeux dans l'air : pas de process, mode de chauffage de type pompe a chaleur , bus electriques . Les rejets indirects sont lies a une partie de la circulation induite par le personnel et existantes de vehicules dans un contexte ou les axes routiers sont avoisinants
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les rejets liquides sont les eaux usees issues des sanitaires des batiments d'activites Les eaux utilisees pour la station de lavage sont en circuit ferme
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Elles sont rejetees au reseau eaux usees dans le reseau public Eaux pluviales gerees sur le site

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les eaux pluviales de voirie , traitées par des filtres adopta sont tamponnées et infiltrées Les eaux pluviales de toiture sont dirigées vers la cuve de récupération pour la station de lavage avec une surverse qui sera tamponnée et infiltrées dans les noues En cas d'incident un bassin étanche de rétention des eaux d'extinction est mis en oeuvre et dimensionné selon la D9A
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	L'activité de maintenance va générer des déchets : une zone spécifique de tri et de stockage sera mise en oeuvre . Le transport et l'élimination seront réalisés par des prestataires agréés Les batteries usagées (durée de stockage :) seront envoyées dans une filière agréée
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	La zone d'étude n'intercepte pas de périmètre de monument historique classe 29,8% de la parcelle est aménagée en espaces verts de qualité Au vu de la localisation du site et de l'activité , le projet n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet s'insère sur un site qui est dans le périmètre de la zone d'activités Ermitage II .

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Projets avec étude au cas par cas : chronopost Le projet s'inscrit dans la continuité du développement de la zone d'activités qui accueille déjà plusieurs installations à vocation économiques et d'activités

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet a fait l'objet d'un diagnostic écologique sur l'année 2025 . Le diagnostic a permis de recenser 3 oiseaux protégés dont la reproduction est avérée sur la zone : le pipit farlouse . Une analyse des impacts du projet sur la biodiversité et un dimensionnement des mesures d'évitement , de réduction et de compensation a été réalisé par URBYSOM Un projet de dossier de dérogation est joint en annexe . Suite à l'étude réalisée , le site ne se situe pas en zone humide .

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet présente une démarche ambitieuse d'écoconception pour que l'empreinte carbone soit la plus faible possible et cela commence avec le choix des matériaux . La gestion des ressources fait également l'objet d'une conception réfléchie avec une gestion de l'eau optimale (recyclage), un confort thermique peu énergivore. A cela s'ajoute les mesures de réduction qui seront mises en place : - Management environnemental : charte chantier faible nuisance (gestion des déchets, prévention des pollutions...), absence de tout traitement phytosanitaire - Faune/Flore : adaptation du calendrier, mise en place de bassin macrophyte, respect de réglementation et demande de dérogation . Neutralisation de 4 400m² pour l'épanouissement de l'espèce , - Gestion des eaux pluviales conformes au PLU et au SDAGE et au DLE du parc d'activités : Tamponnement et infiltration . Le projet aura également plusieurs impacts positifs avec les emplois générés en phase chantier . Le projet paysager associé permettra une bonne intégration du site . Enfin, l'exploitation du site avec les bus alimentés par une énergie de carbone permettra de répondre aux enjeux de développement durable du territoire L'ensemble des mesures sont détaillées dans les annexes volontaires.(Annexe 8)

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

« Le projet s'inscrit dans une démarche de transition énergétique du réseau de transport en commun du Douaisis avec le remplacement progressif de la flotte diesel par de l'électrique : réduction des émissions de gaz à effet de serre/polluants atmosphériques à l'échelle du territoire. Le site est dans un secteur déjà urbanisé et industriel (ZA, zonage 1AUE). Enjeux écologiques identifiés traités par des mesures d'évitement, de réduction et de compensation dédiées (neutralisation/compensation de zones prairiales, adaptation du calendrier des travaux), encadrées par un dossier de dérogation espèces protégées. Gestion des eaux pluviales conforme à la réglementation (dossier loi sur l'eau). Au vu de ces éléments, et des mesures ERC prévues, le projet ne présente pas d'incidences notables sur l'environnement ou

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)